

Extrait N° 2025-66
Du registre des délibérations
Du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Longechenal dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Charles FERRAND, maire.

Présents : M. Charles FERRAND, maire, Mme Claire LASSEUR, Mme Marie-Christine ROUDET, M. Patrick FERRAND, M. Christophe PRUDHOMME, adjoints, M. Romaric CHAVANT, M. Daniel GIMENEZ (arrivé au point 2), M. Michel LAURENT, Mme Aurélie NICOD, Mme Stéphanie RUIZ, M. Raphaël COMTE (arrivé au point 4).

Absents : M. Gilles CHAVANT, M. Christophe DELMAS, Mme Margaux DROOGMANS.

Absent excusé : Néant

Absent avec procuration : M BELLIN-CROYAT Sébastien donne procuration à Mme Aurélie NICOD.

Secrétaire de séance : M. Patrick FERRAND.

Objet : Bâtiments, tarifs de location des salles de l'étage de la mairie

Afin de prendre en compte les aménagements des salles de l'étage de la mairie, il convient de définir de nouveaux tarifs de location pour ces salles communales.

L'objectif étant de permettre une utilisation équitable et transparente des locaux par les associations, les particuliers habitants la commune et les utilisateurs extérieurs.

Les différents échanges ont conduit à la proposition de grille tarifaire suivante :

	Semaine	Week-end	Caution
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit	300 euros
Particulier de la commune	120.00€	220.00€	Caution de 3 chèques : - un chèque de 600.00€ - un chèque du montant de la location - un chèque du demi-montant de la location
Particuliers ou associations extérieures à la commune	150.00€	270.00€	

M. le maire propose au conseil de délibérer des tarifs ci-dessus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide : pour : 8 contre : 4 abstention : 0

De définir les tarifs ci-dessus,

De déterminer le 1^{er} janvier 2026 comme date d'application de ces tarifs.

Pour copie conforme au registre des délibérations
Transmis en Préfecture de l'Isère
Le maire Charles FERRAND

